

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABASTIDE-MONRÉJEAU
DU 9 SEPTEMBRE 2025**

Le neuf septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LABASTIDE-MONRÉJEAU s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 2 septembre 2025 et transmise par voie électronique le 2 septembre 2025, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : LEBLANC Jean-Simon – ANCEAUX Christelle - BEAUGRAND Laetitia – DICHARRY Mathieu - GASPARD Agnès - GONZALEZ Nora - LALANNE Frédéric - LOPES Daniel - NARBARTE Xavier - PANDELES Audrey - POURTEIG-DULÉ Philippe - THEULÉ Jean

Absents/ Excusés : MINIER Dalila - RIVIERE Daniel

Absents mais ayant donné pouvoir :

Membres en exercice : 14 **Membres Présents** : 12

Secrétaire de séance : Mme GONZALEZ Nora

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Délibération 2025-01 – Choix des entreprises et autorisation de signature des marchés avec les entreprises pour la création d'un bureau et d'ombrières photovoltaïques à l'école primaire.
- Questions diverses

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2025.

1. DÉLIBÉRATION 2025-01 – CHOIX DES ENTREPRISES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS AVEC LES ENTREPRISES POUR LA CRÉATION D'UN BUREAU ET D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire expose qu'il a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de création d'un bureau et d'ombrières photovoltaïques à l'école primaire.

La mise en concurrence a donné lieu à une publication dans un Journal d'annonces légales.

Après avoir procédé à l'analyse des offres, il propose d'attribuer les marchés comme suit :

LOT	Entreprise	Montant en € H.T.
LOT N°1. : DEMOLITION – GROS OEUVRE – ENDUIT	SOMAC	31 117,17 € H.T.
LOT N°2. : CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE – SERRURERIE	CHARPENTE HOURCADE	87 701,52 € H.T.
LOT N°3. : MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM	MENUISERIE CAMPAGNE	4 783,07 € H.T.
LOT N°4. : PLATRERIE - ISOLATION - FAUX-PLAFONDS	SAMISOL	3 156,55 € H.T.
LOT N°5. : MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	MENUISERIE CAMPAGNE	4 330,80 € H.T.
LOT N°6. : ELECTRICITE CFO/CFA - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES TRANSPARENT	INEO	23 848,69 € H.T.
LOT N°7. : PEINTURE – SOL SOUPLE	BOGNARD	4 016,48 € H.T.
LOT N°8. : VRD – ESPACES VERT	INFRUCTUEUX	0

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau les offres reçues ainsi que le dossier d'analyse.

En complément, le Maire demande également au Conseil de lui donner délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée lorsque les crédits sont inscrits au budget. De plus, toujours dans l'optique de faciliter l'administration communale dans ce dossier, les autorisations et délégations données par l'Assemblée pourraient être accordées au suppléant s'il en était besoin.

L'Assemblée, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE : le Maire à signer les marchés conformément à ce qui a été présenté ;

DÉCIDE :

- de donner délégation au Maire, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée, ainsi que de toutes modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- qu'en cas d'empêchement du Maire, son suppléant bénéficiera des présentes autorisations et délégation.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
12	12	0	0

2. QUESTIONS DIVERSES

- **PLU** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur PIEDNOIR a fait appel de la décision du Tribunal Administratif. Désormais c'est la Communauté des communes de Lacq-Orthez qui reprend le dossier car ils ont la compétence.
- **Réserve d'eau** : EARL MARROCQ – Félix Parrieus. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la construction d'une réserve d'eau à usage agricole a été autorisée par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 26/08/2025 sur la parcelle ZA 130.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1 à 1.

Liste des membres présents :

- ✓ LEBLANC Jean-Simon
- ✓ ANCEAUX Christelle
- ✓ BEAUGRAND Laetitia
- ✓ DICHARRY Mathieu
- ✓ GASPAR Agnès
- ✓ GONZALEZ Nora
- ✓ LALANNE Frédéric
- ✓ LOPES Daniel
- ✓ NARBARTE Xavier
- ✓ PANDELES Audrey
- ✓ POURTEIG-DULÉ Philippe
- ✓ THEULÉ Jean

Signature du Maire

Jean-Simon LEBLANC



Signature de la secrétaire de séance

Mme GONZALEZ Nora



